

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (par téléconférence)

24/03/2020 | 12 h 00 à 13 h 00 (heure de l'Atlantique – États-Unis et Canada)

Participants

Douglas Jones; Haley Flaro; Lucien Sonier; Julie Marr; Tina Soucy; Hector Losier; James Stanley; Donna McNeill; Mike MacMullin; Mel Norton; et Gaëtan Guérette.

Membres du personnel présents : Susan Layton et Josée Pelletier.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 24 mars 2020 soit adopté tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Le personnel examine les renseignements publiés par la Santé publique, y compris l'importance du lavage des mains, car la COVID-19 est une maladie très infectieuse.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil demande aux membres du conseil qui ont des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion, et le cas échéant, de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

4. Mise à jour sur l'intervention face à la COVID-19

a. Niveaux hiérarchiques pour le président et chef de la direction

Le président et chef de la direction examine le document sur les niveaux hiérarchiques et demande s'il y a des questions de suivi découlant de la dernière réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les niveaux hiérarchiques pour le président et chef de la direction soient approuvés, tels qu'ils ont été présentés.

b. Mise à jour sur les activités

Le personnel se penche sur la façon dont les nouveaux programmes d'assurance-emploi pourraient toucher les travailleurs blessés qui ne reçoivent plus de prestations d'indemnisation. Il examine également certaines des restrictions aux activités liées à l'état d'urgence.

c. Répercussions sur les employés

La directrice générale des Ressources humaines présente une mise à jour verbale sur certaines des répercussions prévues pour les employés. Il est recommandé que ce point soit présenté au Comité des ressources humaines et de la rémunération.

d. Modification des règlements nécessaire pour un report d'intérêt de trois mois

Le personnel donne également une mise à jour sur l'annonce faite par la province du Nouveau-Brunswick le 20 mars 2020 relativement au report d'intérêt de trois mois sur les cotisations de Travail sécuritaire NB.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La modification de l'article 15 du Règlement général 84-66, nécessaire pour permettre le report de l'intérêt sur les cotisations de Travail sécuritaire NB pendant trois mois, soit approuvée.

5. Affaires nouvelles

Le conseil demande à la direction de rédiger une lettre aux employés pour les remercier de tous leurs efforts en cette période difficile.

Ajournement

Motion d'ajournement.